

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Date d'envoi de la convocation : 21 mai 2026
Date d'affichage : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Jacques LEISY, Agnès CHATARD, Benoit GUILLOT, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Céline JOAQUIM, Roxane BASTIDE

Absents excusés :

Thomas LASSALE procuration à Martine MANDÉ, Nicolas MIQUAU procuration à Michelle SAINTOUT, Marc DRUESNE

Secrétaire de séance : Roxane BASTIDE

DÉLIBÉRATION N° 05-27052026 :

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
- Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégations de pouvoirs à Michelle SAINTOUT, Maire,
- Considérant que Michelle SAINTOUT, Maire, est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné lecture du tableau des décisions prises depuis la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

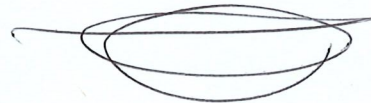
Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

**Le Maire,
Michelle SAINTOUT**



**La secrétaire de séance,
Roxane BASTIDE**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 05-27052026

TABLEAU DES DÉCISIONS

Décision n°	Date décision	Forme de la décision	Objet de la décision	Montant
027/2026	07/05/2026	Signature d'une proposition avec la société MEYRE	Prestation de fauche tardive, entretien des fossés, tailles de haies, nettoyage des bords de route et passes communales	31 441,18 € HT - 37 729,42 € TTC
028/2026	07/05/2026	Signature d'une proposition avec la société GAEL ROJO FERMETURES	Remplacement de vitrages cassés au sein du Groupe Scolaire Michel VIDOU	2 920,00 € HT - 3 504,00 € TTC
029/2026	18/05/2026	Signature d'une proposition avec la société M2V	Fourniture des Equipements de Protection Individuelle (EPI) aux agents de la collectivité Service technique	1 801,85 € HT - 2 162,22 € TTC
030/2026	26/05/2026	Décision du Maire	Opposition au transfert des pouvoirs de police "spéciale" du Maire au Président de l'EPCI : - collecte des déchets ménagers - assainissement collectif et/ou non collectif - stationnement des gens du voyage - voirie (police de la circulation et du stationnement et la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi) - habitat	
031/2026	26/05/2026	Signature d'une proposition avec la SAS ALJU	Jambonnade : 04/07/2026 : Prestation DJ	480,00 € HT- 600,00 € TTC
032/2026	26/05/2026	Signature d'une proposition avec l'Association Ecouter, Jouer	Les jeudis du Presbytère : 09/07/2026 : Concert solo David Taieb	300,00 € (Non assujetti à TVA)
033/2026	26/05/2026	Signature d'une proposition avec l'Association Scènes en Chantier	Foire de la Chapelle : 12 et 13/09/2026 : Animations	3 840,00 € (TVA non applicable)
034/2026	26/05/2026	Signature d'une proposition avec l'Association Médocaine TV	Salon du Livre « Lire dans le Vignoble » 04/10/2026 : Promotion de cette manifestation via une diffusion sur la Télévision Locale	665,00 € (TVA non applicable)
035/2026	26/05/2026	Signature d'une proposition avec la société SERI	Lieu-dit Blanquet : Marquage au sol suite à l'implantation de chicanes : LOGO A14 et mot "CHICANES"	1 570,00 € HT - 1 884,00 € TTC